

La distribution publique d'électricité et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONCESSION **2022**
(DONNÉES 2021)



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Le contrôle des concessions portant sur la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente est une tâche essentielle permettant de garantir et d'améliorer en permanence la qualité du service rendu aux usagers du service public. Ce contrôle permet notamment de vérifier que les concessionnaires exploitent le service public dans le respect des dispositions des cahiers des charges de concession. Par ailleurs, il permet de riches échanges avec les concessionnaires afin d'identifier collectivement des solutions et pistes d'actions pour améliorer les conditions de distribution d'électricité et planifier les travaux d'investissements et/ou d'entretien.

Ce rapport sur le service public de la distribution et de la fourniture de l'électricité permet de rendre accessibles de nombreuses informations et indicateurs propres à ces activités de service public. Il résume les principales analyses conduites par le Syane dans le cadre de l'exercice de contrôle des concessionnaires. Ces analyses s'appuient sur les données et comptes-rendus transmis par les concessionnaires sur l'exercice 2021. Le contrôle de la concession prend notamment la forme d'un audit dont le résultat fournit un état précis des caractéristiques de la concession pour veiller au respect des dispositions du cahier des charges. Il permet d'accéder à des informations essentielles afin de réaliser une analyse de la concession.

Le rapport d'audit permet ainsi de contrôler le bon accomplissement des missions de service public déléguées aux concessionnaires et de garder ainsi un haut niveau de service pour les usagers.

Ce rapport de contrôle présente notamment une évaluation technique du patrimoine, un suivi des indicateurs de qualité de service et d'alimentation, un examen des investissements des concessionnaires, une évaluation financière du patrimoine de la concession ainsi qu'une analyse de la qualité de service rendu aux usagers.

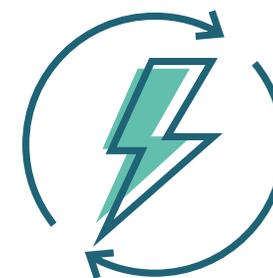
Le Syane est aussi représentant de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes (TEARA) et porte des actions et missions de contrôle conjointement avec les autres membres, à une échelle interdépartementale et/ou régionale.

Patrice Coutier

Vice-président des services publics de l'énergie

SOMMAIRE

2021 EN SYNTHÈSE	3
LE CONTRÔLE 2022	4
LA CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ	5
LE PATRIMOINE EN 2021	6
LA QUALITÉ D'ALIMENTATION ET LES INVESTISSEMENTS	8
LE SUIVI ANNUEL DU PPI	11
LE PATRIMOINE CONCÉDÉ	12
LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS	14
LE SERVICE AUX USAGERS EDF	17
LEXIQUE	19



20
21 en synthèse

8 147
KILOMÈTRES
DE RÉSEAU
BASSE TENSION (BT)

 **7 989**
POSTES
DE TRANSFORMATION
HTA/BT

 **27**
POSTES
SOURCE

1 263
MILLIONS D'EUROS
VALEUR DU PATRIMOINE
CONCÉDÉ

7 188
INSTALLATIONS
DE PRODUCTION

5 089
KILOMÈTRES
DE RÉSEAU
MOYENNE TENSION (HTA)

 **1 527**
CLIENTS
MAL
ALIMENTÉS

493 455
POINTS
DE LIVRAISON

 **6 855**
RÉCLAMATIONS
ENEDIS

99,3 %
DES INSTALLATIONS
SONT PHOTOVOLTAÏQUES

62
MINUTES
TEMPS MOYEN DE COUPURES
HORS ÉVÉNEMENTS
EXCEPTIONNELS
(CRITÈRE B HIX)*

 **34,9**
MILLIONS D'EUROS
INVESTIS DANS LA CONCESSION
(HORS RACCORDEMENT)

 **4 890**
GWH
CONSOMMÉS

Points de satisfaction

- Taux d'enfouissement des ouvrages moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) élevé, cohérent avec la densité du territoire
- Investissements globaux en hausse depuis 10 ans
- Baisse du critère B (atteinte du niveau le plus bas depuis 11 ans)
- Rythme actuel moyen de résorption des CPI (Câbles Papier Imprégné) HTA conforme à la cible

Points d'amélioration et de surveillance

- Taux de départs HTA en contrainte de tension stable mais élevé
- Taux de réclamations chez Enedis et chez EDF très élevé
- Non-atteinte des objectifs techniques du PPI 2020-2024
- Stabilité des Départs Mal Alimentés (DMA) BT et des Clients Mal Alimentés (CMA) BT

* Le critère B, quant à lui, mesure le temps exprimé en minutes pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité quelle que soit la cause de l'interruption.

LE CONTRÔLE 2022

Le Syane est l'**Autorité Organisatrice du service public de distribution d'électricité et de la fourniture de cette électricité aux clients bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente sur le territoire de 236 communes du département de la Haute-Savoie**. Il est **propriétaire des ouvrages** qu'il concède au concessionnaire Enedis.

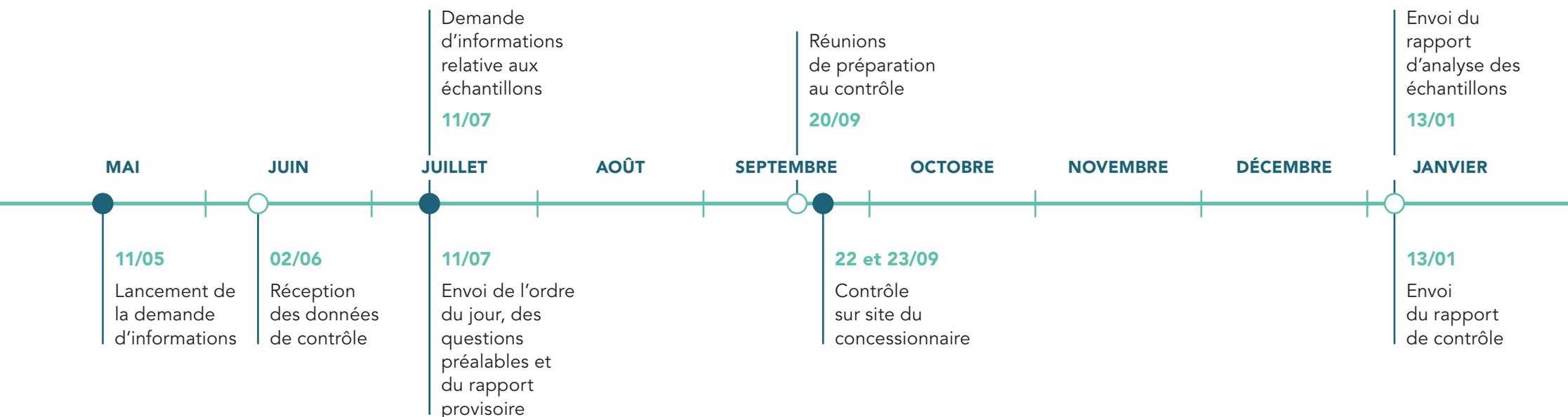
À ce titre, et conformément aux dispositions de l'**article L. 2224-31 du CGCT**, les missions du Syane sont de :

- contrôler le bon accomplissement par le concessionnaire des missions de service public fixées par les cahiers des charges des contrats de concession. Le cahier des charges de chaque concession fixe les objectifs de gestion du service public, les obligations de résultat qui s'imposent au concessionnaire et les moyens de contrôle par l'autorité concédante,
- vérifier le respect par le concessionnaire des engagements du contrat de concession,
- représenter les usagers auprès du concessionnaire.

Le Syane travaille en continu toute l'année en étroite collaboration avec les concessionnaires afin de parvenir à une meilleure qualité d'alimentation et une plus grande sécurité des réseaux.

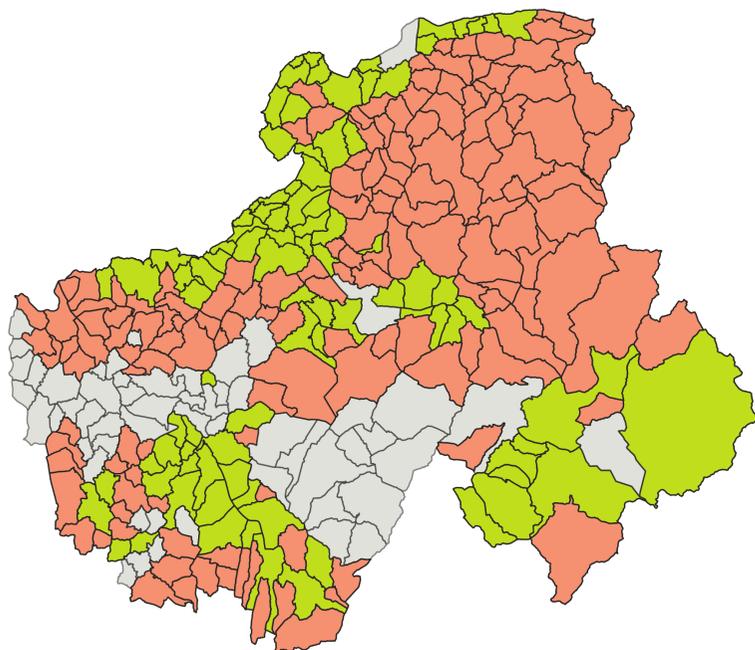
Les résultats du contrôle sont diffusés chaque année dans le rapport de contrôle. Ce document donne une image la plus exhaustive possible de la concession et rend compte de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Des indicateurs de performance sont suivis d'année en année (technique, qualité, comptable et clientèle distributeur et fournisseur).

Déroulement contrôle électricité



LA CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Périmètre de la concession



Régime FACÉ communes
■ Rural
■ Urbain
■ Communes hors concession

Le service public de distribution et fourniture d'électricité est délégué à deux concessionnaires :

- **Enedis** pour l'activité de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité,
- **EDF** pour l'activité de fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente aux clients pouvant en bénéficier.

Rôle du Syane

Le Syane exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

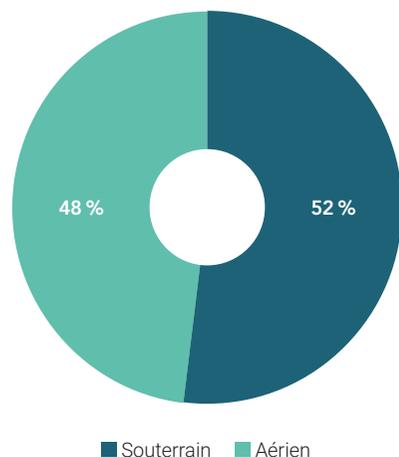
Par ailleurs, le Syane assure, notamment en commune rurale et sous sa maîtrise d'ouvrage, une partie des travaux de renforcement, de dissimulation, d'extension et de sécurisation des réseaux d'électricité.



RAPPEL

Le contrat en cours est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

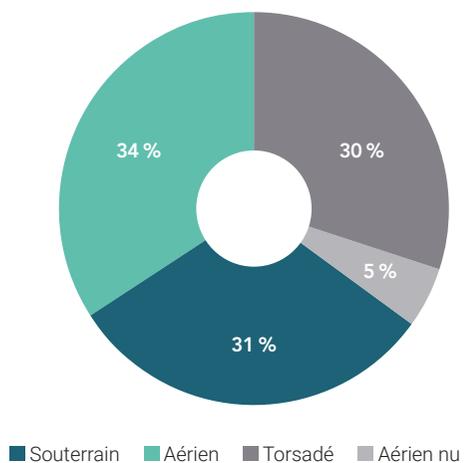
Répartition du réseau moyenne tension (HTA)



Le réseau HTA

Le réseau HTA mesure 5 089 km dont 3 537 km de réseau souterrain, soit un taux d'enfouissement de 69,5% (au-dessus de la moyenne nationale qui est de 50,7%), en augmentation de 1,2 point en 2021 contre 1,1 point par an en moyenne sur les dix dernières années.

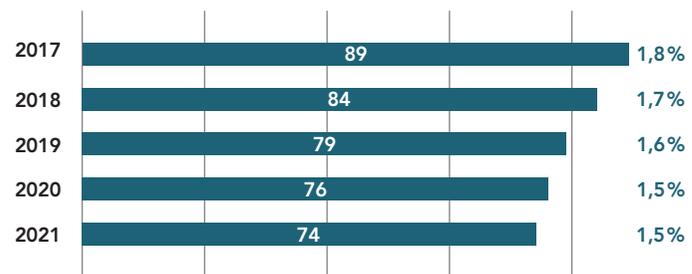
Répartition du réseau basse tension (BT)



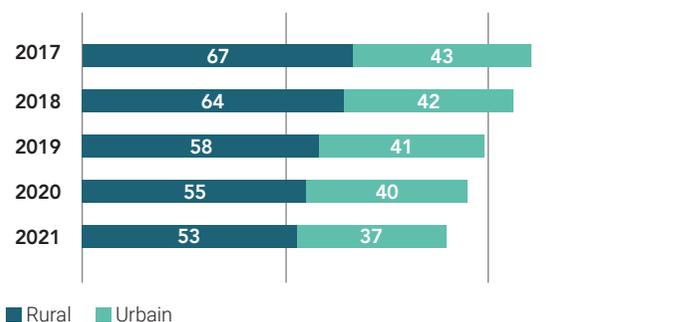
Le réseau BT

Le réseau BT mesure 8 147 km. Il présente un taux d'enfouissement de 68,3% (au-dessus de la moyenne nationale qui est de 47%).

Évolution du réseau HTA en Câble Papier Imprégné (en km)



Évolution du réseau BT aérien de faible section (en km)



Points de vigilance du réseau HTA et BT

Certains réseaux HTA et BT sont sensibles et à surveiller :

- **74 km** de réseau en Câble Papier Imprégné (CPI), soit 1,5 % du réseau HTA
- **28 km** de réseau aérien nu de faible section, soit 0,55 % du réseau HTA
- **932 km** de réseau de plus de 40 ans, soit 18,31 % du réseau HTA



RAPPEL

La politique de résorption du Câble Papier Imprégné est basée essentiellement sur des opportunités de voirie. Selon le rythme moyen de résorption annuel constaté depuis 2016, ces câbles CPI seraient entièrement traités à l'horizon 2039.

- **188 km** de réseau aérien nu (les plus sensibles aux aléas climatiques)
- Dont **90 km** de réseau BT de faible section à fin 2021, ce qui représente 1,1 % du réseau BT



RAPPEL

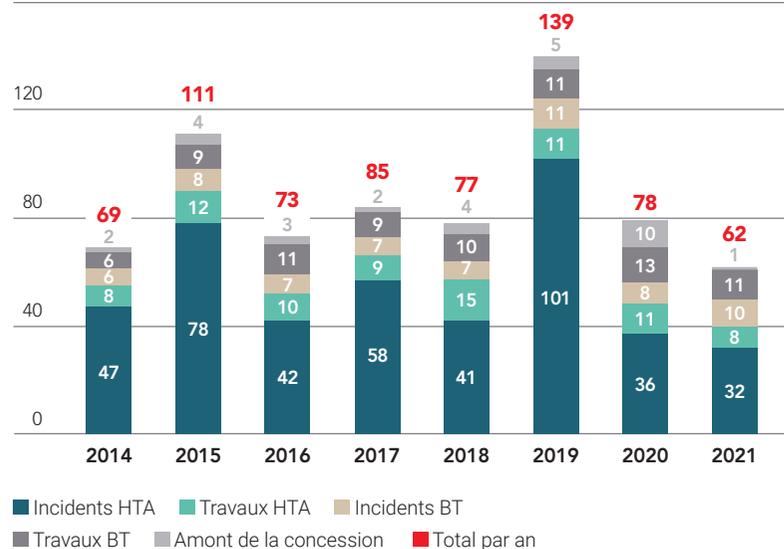
Enedis projette de fiabiliser l'inventaire BT fils nus d'ici fin 2023.

LA QUALITÉ D'ALIMENTATION ET LES INVESTISSEMENTS

Évolution et décomposition du critère B de la concession (en minutes)

Durée HIX

160



Continuité d'alimentation

Un indicateur de la continuité d'alimentation est le temps de coupure moyen par usager (critère B).

Le critère B est en amélioration depuis 2017, bien qu'il soit sensible aux aléas climatiques soulignés par un pic en 2019.

Le critère B hors incidents exceptionnels (HIX) est de 63 minutes en moyenne en 2021. Il s'est sensiblement amélioré par rapport à l'exercice précédent, et se rapproche de la moyenne nationale.

En 2021, la concession n'a pas été concernée par des temps de coupures classés « exceptionnels ».

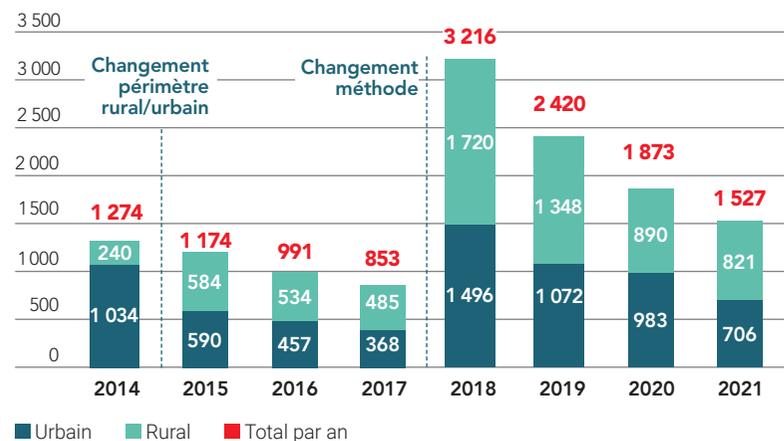


RAPPEL

La part des incidents HTA dans le critère B reste majoritaire. Elle s'établit à 33 minutes, soit 52 % du critère B HIX. **Le réseau du Syane reste vulnérable aux aléas climatiques.**

La part des coupures pour travaux s'établit à **11 minutes**, en diminution par rapport à 2020 grâce à la mise en œuvre de groupes électrogènes et au recours à des travaux sous tension.

Évolution du nombre de Clients Mal Alimentés

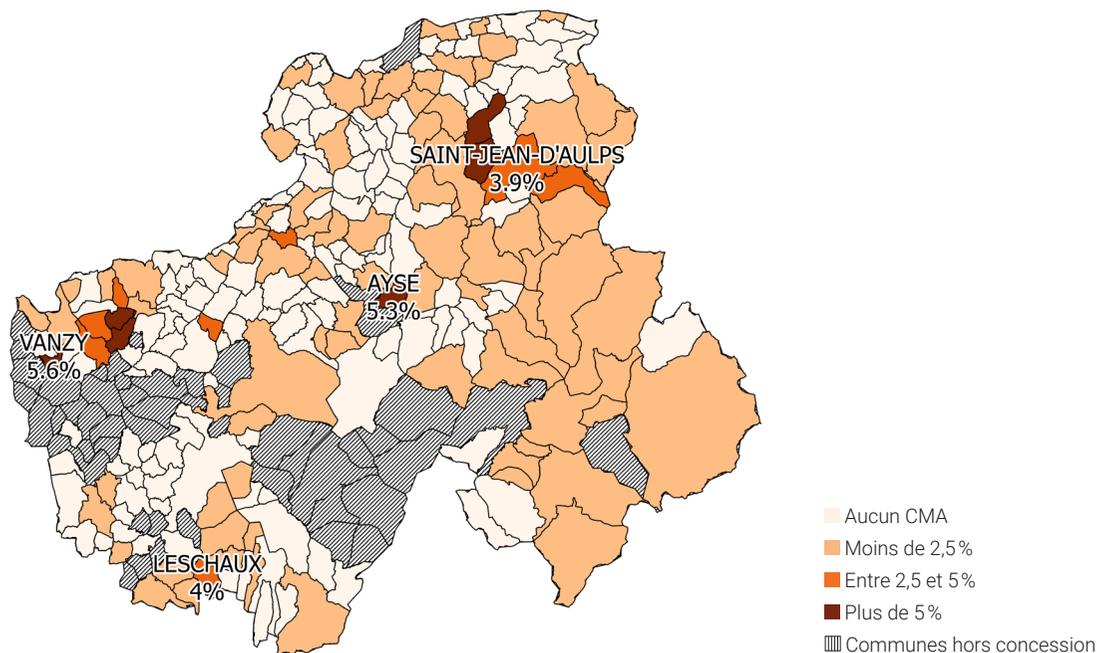


Tenue de tension

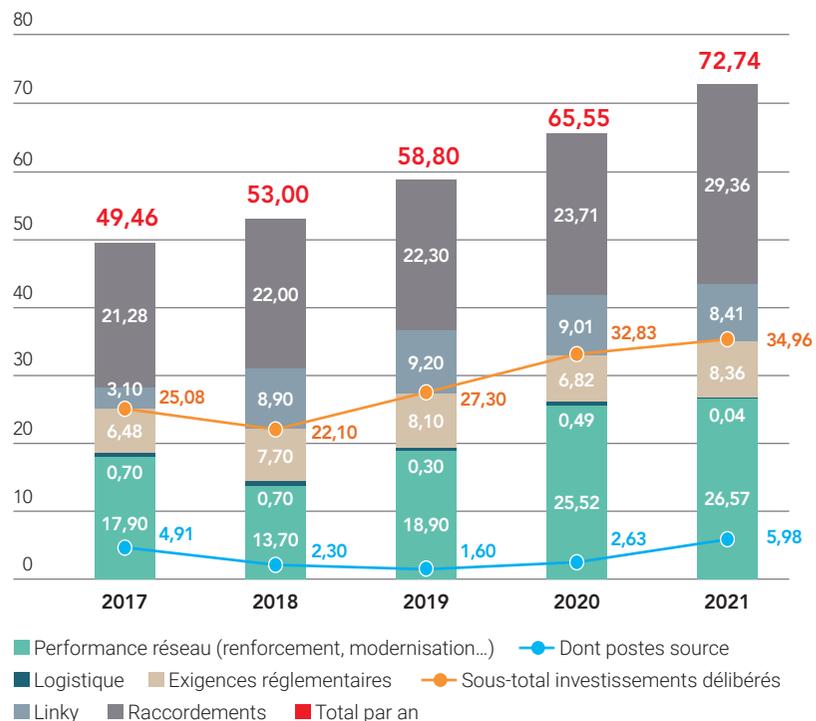
En 2021, **8 départs HTA** sont en contrainte, contre 7 l'année précédente. Parmi ces 8 départs, 1 seul a une chute de tension maximale (CT HTA) supérieure à 7%.

En ce qui concerne les contraintes de tension sur le réseau BT, le nombre de **Clients considérés comme Mal Alimentés (CMA)** est de **1 527** en 2021, et a baissé de - 19% par rapport à 2020.

Taux de Clients Mal Alimentés (CMA) par commune



Montants des investissements du concessionnaire (en M€)



Les investissements Enedis

Le Syane et Enedis investissent conjointement pour le développement, le renforcement et la modernisation des réseaux électriques, conformément à la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux fixée par le contrat de concession. Les investissements totaux d'Enedis sont en hausse constante depuis 11 ans.

À noter que depuis 2018, les investissements délibérés d'Enedis fluctuent entre 13 et 27 M€.



RAPPEL

Enedis a investi **64,3 M€** en 2021 (hors exigences réglementaires) : **26,5 M€** pour les investissements délibérés, **29,4 M€** pour les opérations de raccordement et **8,4 M€** pour le déploiement des compteurs Linky.

En 2021, les raccordements représentent 46 % des dépenses totales d'investissements.



RAPPEL

Le volume d'investissements 2021 entrant dans le cadre du PPI est en phase avec le volume total du PPI. En revanche, les quantités associées au PPI sont en retrait, notamment sur les Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT) et sur la résorption des réseaux HTA CPI.

PPI 2020-2024 : suivi des engagements financiers

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession	Prévisionnel PPI 2020-2024 (k€)	Réalisé + prévisionnel PPI 2020-2023 (k€)	Réalisé PAI 2020 (k€)	Réalisé PAI 2021 (k€)
Renforcement réseau	6,00	3,10	1,57	0,42
dont renforcement de réseau HTA	5,50	2,23	1,35	0,12
dont renforcement de réseau BT	0,50	0,87	0,22	0,30
Climatique	13,80	18,60	5,88	4,43
Modernisation	10,40	9,73	2,29	3,65
dont création d'OMT	1,40	0,76	0,36	0,18
dont renouvellement de câbles CPI (HTA)	5,00	3,18	0,87	0,90
dont remplacement de réseau BT fils nus	1,50	0,87	0,20	0,19
dont remplacement de réseau HTA aérien	2,50	4,92	0,86	2,38
TOTAL	30,20	31,43	9,74	8,50

Bilan 2021

Depuis l'entrée en vigueur du dernier contrat de concession, une partie des dépenses d'Enedis est encadrée par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dont l'objectif est de fixer un engagement financier d'Enedis sur les investissements des cinq premières années du contrat pour des actions prioritaires identifiées par le Syane. Le PPI a été établi après échanges avec l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) et est décliné et détaillé annuellement dans un Plan Annuel d'Investissement (PAI).

Toutes les catégories d'investissements figurant dans les tableaux ci-dessous font l'objet de renouvellement d'ouvrages, excepté certaines opérations de renforcement et les opérations d'amélioration de la réactivité.

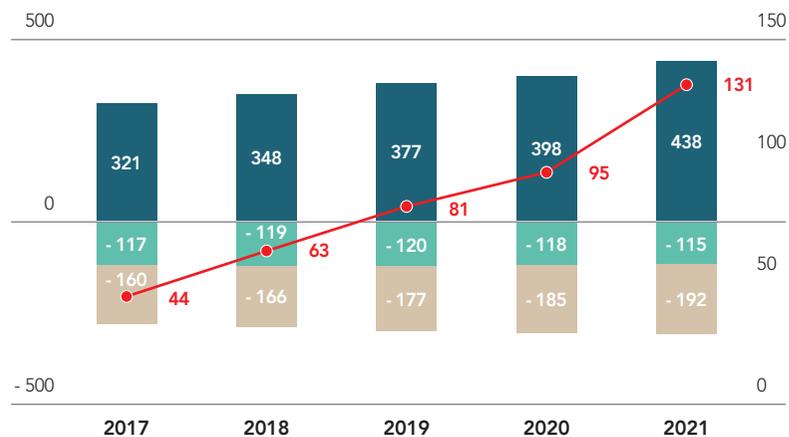
Il est ici précisé qu'en ce qui concerne le renforcement, les stocks à fin 2017 à traiter étaient de 31 départs HTA en contrainte et 3 216 Clients Mal Alimentés.

PPI 2020-2024 : suivi des engagements quantitatifs

	Quantité prévisionnelle dans le 1 ^{er} PPI 2020-2024	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé cumulé fin 2021	% avancement à fin 2021
Renforcement					
Levée de contrainte HTA	indéterminé	4 départs traités	0 départ traité	4 départs traités	
Levée de contrainte HTA	indéterminé	128 CMA traités	64 CMA traités	192 CMA traités	
Amélioration de la réactivité					
OMT	35 poches	4 poches	3 poches	7 poches	20%
Fiabilisation des réseaux HTA urbains incidentogènes					
Abandon des réseaux HTA souterrains en technologie CPI	20,0 km	1,1 km	2,5 km	3,6 km	18%
Fiabilisation des réseaux BT fils nus					
Remplacement des BT aériens fils nus incidentogènes	19,0 km	2,0 km	2,2 km	4,2 km	22%
Fiabilisation des réseaux HTA aériens incidentogènes					
Levée de contrainte HTA	74,0 km	9,9 km	19,0 km	28,9 km	39%

LE PATRIMOINE CONCÉDÉ

Évolution des dettes et créances réciproques (en M€)



- Valeur non amortie des ouvrages financés par le concessionnaire
- Provisions pour Renouvellement (PR)
- Amortissement du Financement du Concédant (AFC)
- Dette du concédant envers le concessionnaire

Valorisation des ouvrages concédés

Le patrimoine concédé est valorisé à 1 263 M€ en valeur brute, soit une augmentation de + 58 M€ par rapport à 2020.

Les ouvrages non localisés représentent environ 18 % du patrimoine et correspondent principalement à des branchements individuels.

Entre 2020 et 2021, le stock de Provisions pour Renouvellement (PR) a diminué de - 2,8 M€, soit - 2,3 %.

L'évolution du stock de PR est la résultante de trois flux. Pour l'année 2021 :

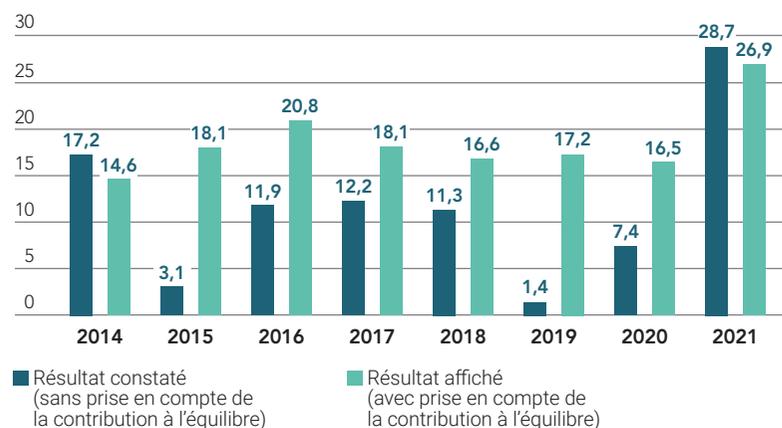
- la dotation totale aux PR est de **+ 16 k€** (contre + 5,1 M€ en 2019 et + 467 k€ en 2020) ;
- en parallèle, **- 1,3 M€** de PR ont été utilisées pour financer les ouvrages renouvelés (- 2,1 M€ en 2020) et affectées en tant que financement concédant sur les ouvrages renouvelés ;
- **- 0,8 M€** ont été repris et remontés au résultat d'Enedis (également - 0,3 M€ en 2020).



RAPPEL

À cette réduction du stock de PR s'ajoute un niveau conséquent d'investissements du concessionnaire sur l'exercice 2021, ce qui a pour effet mécanique de fortement augmenter chaque année l'**indemnité de fin de contrat potentielle du concédant envers le concessionnaire**, qui passe de 95 M€ en 2020 à 131 M€ en 2021.

Évolution des résultats « constaté » et « affiché » de la concession



RAPPEL

Depuis 2015, le taux de marge constaté pour le Syane restait très en dessous du taux de marge affiché dans le Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) avant application de la contribution à l'équilibre, mais en 2021 cet écart s'est fortement réduit.

Le territoire contribue désormais à la péréquation nationale à hauteur de 1,7 M€ en 2021 (alors qu'en 2020, il en a bénéficié à hauteur de 9,5 M€).

Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation présente l'ensemble des produits et des charges d'exploitation du concessionnaire. Une partie est calculée via des clés de répartition. Sur la concession, environ 67 % des charges d'exploitation et 7 % des produits d'exploitation sont calculés via des clés de répartition appliquées à des montants collectés à un périmètre supra concessif.

Charges d'exploitation

Augmentation de **+ 9,5 M€** entre 2020 et 2021, avec de fortes variations :

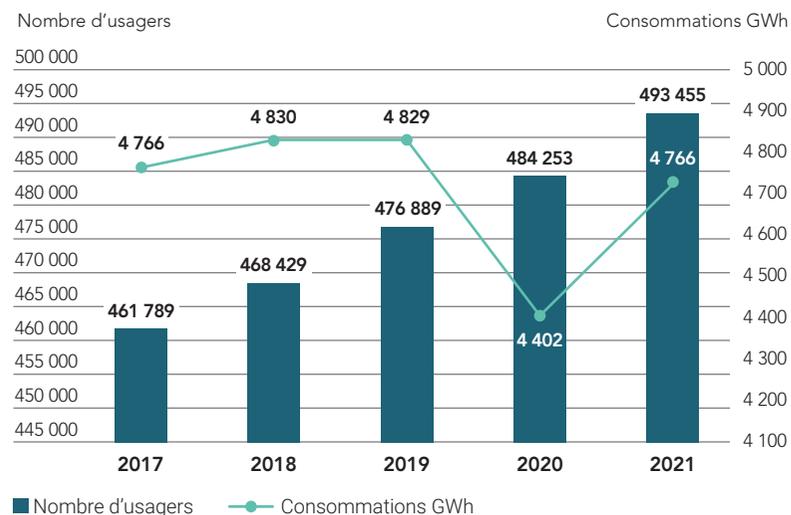
- la hausse de l'accès réseau amont de **+ 4 M€**,
- la hausse des achats pour couvrir les pertes réseau de **+ 5 M€**,
- la baisse des impôts et taxes de **- 0,9 M€**,
- la hausse des « autres charges » de **+ 1,3 M€**,
- la baisse de la redevance de **- 2 M€** par effet secondaire de l'application du nouveau contrat de concession et les versements différés du lissage prévu dans ce cadre.

Produits d'exploitation

Augmentation de **+ 31 M€** entre 2020 et 2021 grâce, entre autres, à :

- la hausse des recettes d'acheminement de **+ 24 M€**,
- la hausse des recettes de raccordement de **+ 2,4 M€**,
- la hausse de la production stockée immobilisée de **+ 2,4 M€**.

Évolution des consommations et du nombre d'usagers



Les usagers en soutirage

La concession continue de suivre un rythme d'évolution à la hausse de son nombre d'usagers (+ 1,9%) pour atteindre **493 455 usagers**.

La consommation électrique totale est en forte hausse en 2021 avec + 11% par rapport à 2020, du fait notamment d'un hiver plus froid que l'année précédente (2020 était l'année la moins froide de la décennie) et de la reprise économique.

Les **492 167 usagers BT** représentent 73% de cette consommation (dont 58% pour les usagers C5 dont la puissance est inférieure à 36 kVA), et les **1 288 usagers HTA** 27%.

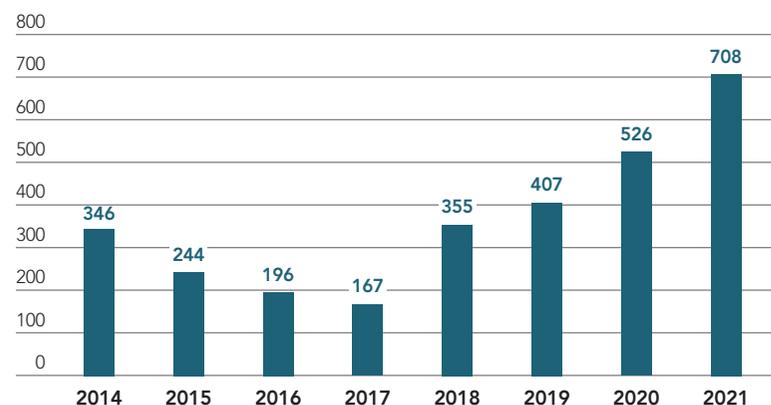
Le volume de raccordements en soutirage (tous segments confondus) est en hausse de + 9% en 2021 avec 3 019 raccordements réalisés, soit 250 de plus que l'année précédente.



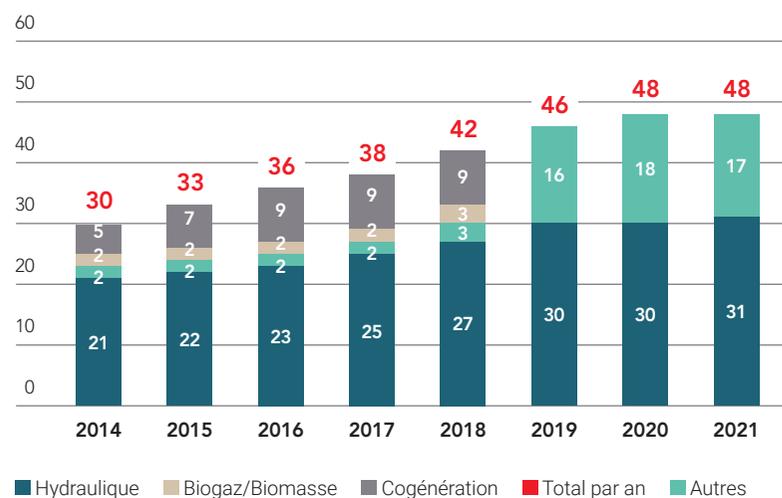
RAPPEL

Entre 2020 et 2021, la forte hausse des volumes consommés conjuguée aux variations des grilles tarifaires induit une augmentation conséquente des recettes d'acheminement de + 31 M€, soit + 17% la dernière année.

Évolution du nombre de raccordements de nouvelles installations BT en injection par année



Variation de la répartition des installations de production (hors installations photovoltaïques)



Les usagers en injection

Les producteurs représentent **7 188 installations**, en forte augmentation en nombre (+ 14%) et en puissance (+ 12%).

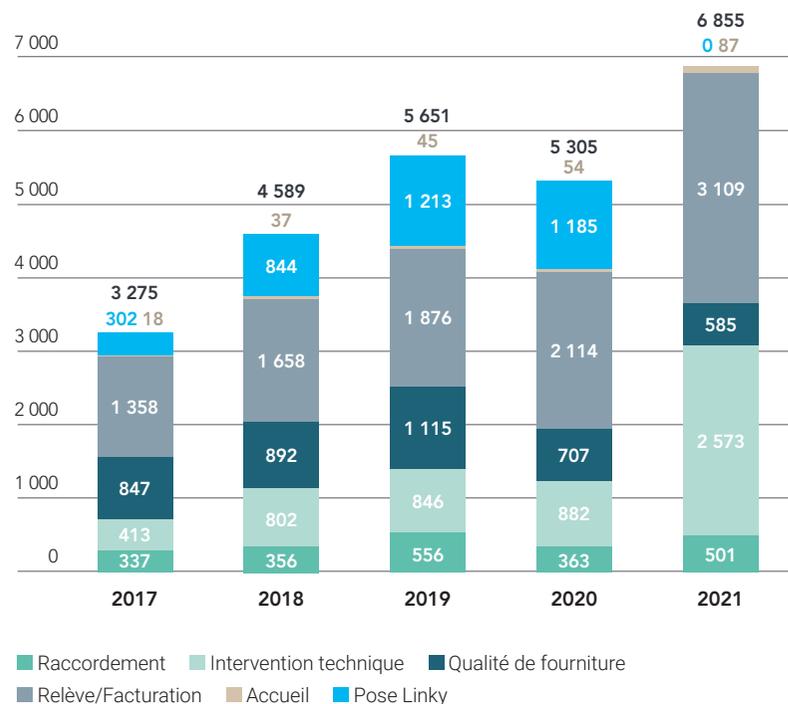
Les producteurs photovoltaïques représentent 99,3% du nombre d'installations raccordées au réseau de distribution.

La puissance totale s'établit à **108 MVA** à fin 2021 selon la répartition suivante : 33% pour les installations photovoltaïques, 26% pour les installations hydrauliques et 41% pour les « autres ».

En 2021, les raccordements en injection sont en forte hausse avec **+ 34% et 708 nouvelles installations BT < 36 kVA** de production raccordées au réseau.

Depuis 2021, Enedis comptabilise les auto-consommateurs en plus des producteurs dans le Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) et les données de contrôle.

Évolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Les réclamations

Le nombre de réclamations des clients faites au distributeur est en hausse importante de **+ 29%** en 2021 (**+ 1 516 réclamations**) par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre **6 855 réclamations**.

Répartition des réclamations par objet :

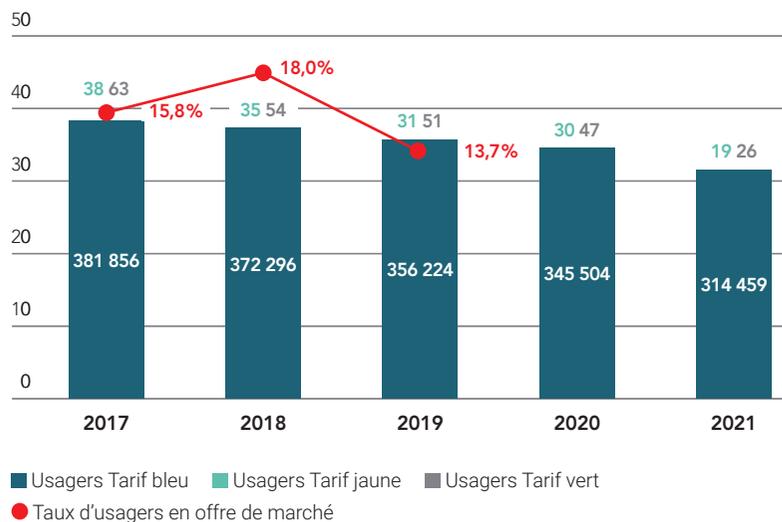
- **Relève et facturation** : 45 % (+ 47 % par rapport à 2020)
- **Pose Linky** : 21 % (+ 26 % par rapport à 2020)
- **Interventions techniques** : 16 % (+ 22 % par rapport à 2020)
- **Qualité de fourniture** : 9 % (- 17 % par rapport à 2020)



RAPPEL

Les réponses aux réclamations sont visées sous 15 jours maximum depuis 2014 ; en 2021, ce taux de réponse dans les délais est de 92,5%, en baisse de - 3,1 points en deux ans.

Variation de la répartition des usagers des installations de production (hors installations photovoltaïques)



Usagers aux TRV

Le nombre d'usagers bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) est en baisse de près de **- 9 %**.

La consommation des usagers aux TRV est de **1 555 GWh** (en baisse de - 12%) et a généré près de **203 M€** de recettes (en baisse de - 8 % seulement suite à des hausses des grilles tarifaires des TRV).

Près de **65 %** des usagers de la concession ont conservé un contrat TRV (baisse de 8 points en un an).

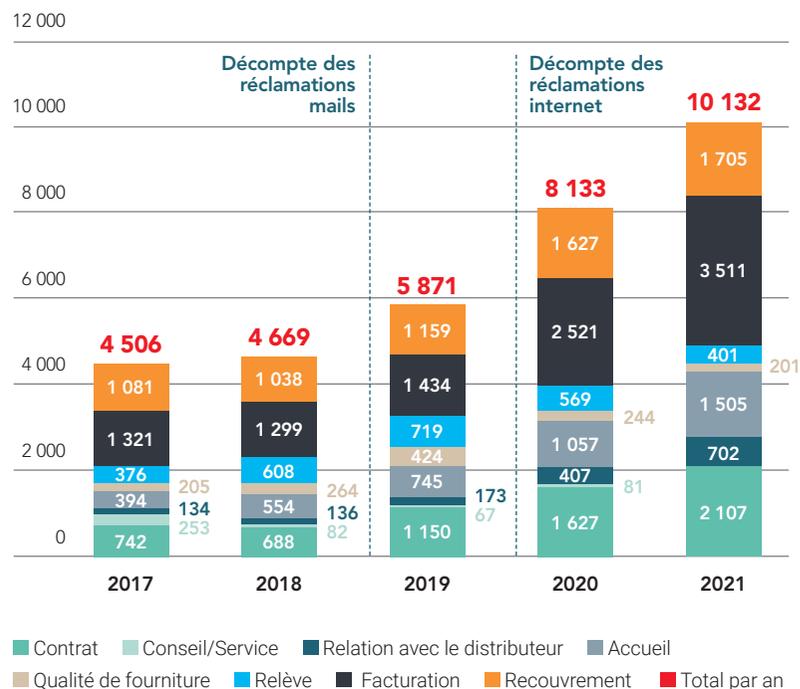
Le taux de satisfaction globale des clients particuliers se maintient à un très haut niveau et s'établit à **91 %**.

Au 31 décembre 2021, EDF a reçu **14 414 chèques énergie « annuels »** de la part de ses clients, en baisse de - 4 % par rapport à 2020.

Cette baisse est essentiellement liée à celle du nombre de clients aux TRV chez EDF. En effet, le taux de bénéficiaires est quant à lui en légère hausse entre 2020 et 2021, passant de 4,4 à 4,6 %.

En 2021, EDF a effectué **2 799 Demandes d'Intervention pour Impayés (DPI)** qui ont abouti à **1 329 coupures effectives**, ainsi que **2 888 réductions de puissance** dont **1 600 réductions de puissance hivernale de 2 ou 3 kVA** durant la trêve hivernale (du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021).

Évolution de la répartition des réclamations Enedis par item



Les réclamations

Le volume total des réclamations traitées par EDF est en hausse de 23% pour atteindre **10 132 réclamations** en 2021.

Près de **87 %** des réclamations sont faites par mail ou Internet.

Cette proportion est stable entre 2020 et 2021, alors qu'elle était en hausse rapide avec + 41 points entre 2016 et 2020.

Répartition des réclamations par objet :

- **Facturation** : 35% (+ 37% par rapport à 2020)
- **Contrat** : 21% (+ 24% par rapport à 2020)
- **Recouvrement** : 17% (+ 5% par rapport à 2020)
- **Accueil** : 15% (+ 42% par rapport à 2020)

Le nombre de factures rectificatives envoyées par EDF a considérablement augmenté en 2021 avec + **62%**, passant de 2 647 à 4 302. Il est à noter que depuis mai 2017, le périmètre des mesures de réclamation s'est fortement agrandi (courriers, Internet) et que les canaux digitaux, au contraire du courrier auparavant, facilitent largement le passage à l'acte pour réclamer.

CRAC : Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire

Critère B HIX : représente le temps moyen de coupure, hors événement exceptionnel

FACÉ : le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification est un fonds financé par les distributeurs d'électricité en France, qui aide les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux

FNCCR : la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies regroupe près de 950 collectivités locales qui organisent les services publics locaux en réseau

Loi NOME : la loi du 7 décembre 2010 relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, dite loi NOME, prévoit la réorganisation et la régulation de ce marché sur la base d'un encouragement de la concurrence

Moyenne tension : désigne les réseaux de distribution de tensions supérieures à 1 kV et allant généralement jusqu'à 52 kV

Point De Livraison : plus connu sous le nom de PDL, c'est un numéro unique pour identifier un compteur électrique

Poste source : ouvrage électrique industriel qui se trouve à la jonction des lignes électriques de haute et moyenne tensions

Poste de transformation : élément du réseau électrique qui transmet et distribue l'électricité

Réseaux BT : lignes basse tension (410 V triphasé - 230 V monophasé)

Réseaux HTA : lignes haute tension (20 000 volts)

Réseaux HTB : lignes haute tension (90 000 volts)



Direction Énergie
Service Concessions et
développement des réseaux

Vice-président des services publics de l'énergie
Patrice Coutier

Responsable des services publics de l'énergie
Vincent Harrop

Responsable du pôle Concessions et achat
Clémence Guillon

Contrôle des concessions
Céline Boulogne

Contact
04 50 33 50 60
infoconcession@syane.fr



2107, route d'Annecy | 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60
info@syane.fr

www.syane.fr

